

Du phone'me au graphe'me: L'apprentissage de l'orthographe Recherche Présentée par

Dr. Abed Ali Abdul-Ridha

Introduction :

L'orthographe se définit pour nous comme un système de transcription par rapport à l'oral. Ce système transcrit les sons ;il permet en même temps au lecteur d'identifier les idées que les mots transmettent.

L'orthographe constitue pour l'enseignement F.L.E. le complément obligé du langage oral. L'apprenant a plus que jamais besoin de cet outil de communication écrite qui assure des fonctions de socialisation. Enfin, l'orthographe présentant un aspect de la culture française exerce des fonctions d'enculturation.

Notre but ici n'est pas de proposer une théorie d'ensemble sur la pédagogie de l'orthographe ; il s'agit d'un domaine particulièrement étendu, où les données pédagogiques doivent converger avec les propositions de linguistique appliquée. Nous nous contenterons ici de proposer un jalon en partant d'un domaine limité : notre point de départ se base sur notre expérience avec les élèves irakiens, dont le français n'est pas la langue maternelle, mais la langue à apprendre. Nous nous situons donc ici dans une perspective de « rattrapage » qui convient à des élèves apprenant le français

Résumé

Nous nous interrogeons tout d'abord sur les raisons pour lesquelles nous nous sommes intéressés à l'enseignement de l'orthographe dans l'apprentissage du F.L.E., puis nous proposons une méthodologie et des techniques pédagogiques appropriées dont l'objectif est de donner à l'apprenant un outil fonctionnel qui lui permette de faire la relation entre ce qu'il entend (les *sons* de la langue) et ce qu'il peut écrire grâce au système alphabétique dont le français dispose dans son écriture.

L'orthographe est une technique et un outil quotidien qui doit être rapidement et aisément maniable pour les apprenants qui ne se contentent pas d'un « bain de langue orale » leur permettant de réagir dans des « situations de communication » de la vie courante.

Du phone'me au graphe'me: L'apprentissage de l'orthographe Recherche Présentée parDr. Abed Ali Abdul-Ridha

En effet, pendant les cours, les étudiants écrivent. Et ils vont écrire, d'une part, à cause de leurs habitudes d'apprentissage acquises dans un contexte scolaire qui privilégie l'écrit, et d'autre part, contrairement aux principes méthodologiques de l'audio - orale, on ne leur interdit plus d'écrire avant le «passage à l'écrit» programmé dans les méthodes¹.

L'accès à l'écrit est, donc, considéré comme une nécessité répondant au besoin de résoudre les problèmes de mémorisation.

L'apprenant va, alors, créer son support écrit qui se présente comme une transcription pseudo - phonétique intégrant ses erreurs de perception, car il transcrit ce qu'il croit entendre.

On doit, par conséquent, proposer aux apprenants, une méthode qui, en corrigeant leurs erreurs de perception, leur permette petit à petit, de transcrire correctement ce qu'ils entendent, c'est - à - dire, leur proposer une méthode d'apprentissage de l'orthographe de la langue française qui met en évidence les liens existant entre l'oral et l'écrit.

Notons ici, en passant, que la procédure de l'apprentissage que nous envisageons, ne manque pas de soulever le problème de l'interférence. Nous pensons à l'étudiant irakien qui, maîtrisant suffisamment le code écrit de la langue française pour écrire ou lire des textes dans cette langue, va utiliser des traits phonétiques caractéristiques de la langue arabe. Nombre d'erreurs, de difficultés de prononciation sont dues à ces interférences. L'apprenant irakien, parfois, pourra ne pas arrondir les lèvres en prononçant la voyelle [œ] et lui donner le son qu'il a en arabe.

Car si, sur le plan de l'analyse, il nous faut séparer le « scriptural de l'oral » en dégager les spécificités, les marques, sur le plan de l'apprentissage², il nous semble nécessaire de remonter le courant des années soixante - dix afin de combler le fossé qu'auteurs de méthodes et pédagogues ont voulu créer en s'appuyant sur les recherches qui, à notre avis, intéressent d'abord des étudiants ayant acquis une maîtrise minimale de l'écriture.

En effet, une approche scripto - visuelle qui consiste à appréhender un texte écrit dans sa spécificité peut être menée, parallèlement à une approche phonème - graphème - le rapport au sens se fait alors par un contact direct avec le texte sans passer par une réalisation phonique:

On localise des sensations visuelles.

¹ C'est la méthode développée dans les années 60, que l'on considère souvent comme l'application pédagogique la plus évidente des théories skinneriennes (Voir théories d'apprentissage et acquisition d'une langue étrangère, P.26)

² Peytard (J.) 'Oral et scriptural: deux ordres de situations et de descriptions linguistiques.' In langue Française n° 6, Paris, Larousse, 1970, pp. 35-48.

Du phone'me au graphe'me: L'apprentissage de l'orthographe Recherche Présentée parDr. Abed Ali Abdul-Ridha

Cependant, hormis quelques exceptions certes (français scientifique, français commercial, etc.) nous avançons l'hypothèse qu'une approche phonème - graphème est un palier obligé dans l'apprentissage de l'écriture du français langue étrangère, car les fondements de l'écriture française sont phonogrammiques³. Suivant Nina Catache, « 80 à 85% des signes d'un texte quelconque sont chargés en français de transcrire les sons. Ils sont utilisés à tout moment, en toute place du mot, et tout compte fait avec une étonnante stabilité, si bien qu'on n'y fait plus attention ».⁴

On peut cependant admettre que « toutes les fois qu'un système alphabétique a vu s'étendre son emploi, il a tendu à s'émanciper de la tutelle phonique ».⁵

Il convient encore d'ajouter qu'« on ne peut guère s'attendre à ce que chaque signe d'un alphabet, dans son utilisation concrète, représente toujours un même phonème, à ce qu'il y ait toujours correspondance bi -univoque entre signe et phonème. Le linguiste peut rêver d'un système de signes avec des valeurs convenues permettant de rendre automatiquement le découpage phonologique, la structure sonore d'une langue donnée. On pourrait dire à la limite qu'un tel objectif part d'une conception « platonicienne » du langage et de la représentation du langage par l'écriture. Aucun système d'écriture concret ne saurait satisfaire à cette exigence formelle ».⁶

Pour rendre compte de l'ambiguïté résiduelle décelée par Havelock les phonéticiens ont inventé un système de signes spécifiques pour noter avec précision les phonèmes des langues parlées, d'autant plus que d'après M. Cohen le caractère de l'écriture n'est pas phonographique mais plutôt phonologique puisque les différentes réalisations des phonèmes selon l'entourage, les variétés, ne sont pas notées.⁷

Et comme l'écriture doit à la fois prendre en compte la prononciation de la langue, l'étymologie, la distinction des homophones et les marques grammaticales permettant de distinguer les parties du discours, elle « surajoute au principe phonographique un double aspect intellectuel ».⁸

En effet, selon C. Blanche - Benveniste et A. Chevel, « on est passé d'une utilisation essentiellement phonographique à un type mixte, mi -partie graphique, mi - partie idéographique »; et ils font préciser que « toute une partie

³ Il s'agit des signes représentant des sons.

⁴ Catach (N.), l'orthographe française, Paris, Nathan 1988 P.27.

⁵ Martinet A., Cité par Catach N., P.22

⁶ Havelock E.A., aux origines de la civilisation en occident, Paris, Maspéro 1981, P.68.

⁷ Cohen M., La grande invention de l'écriture et son évolution, Paris, Klincksieck, 1958, P.275.

⁸ Cohen M., histoire d'une langue - le français, éd. Sociales Paris 1973, P.275.

Du phone'me au graphe'me: L'apprentissage de l'orthographe Recherche Présentée parDr. Abed Ali Abdul-Ridha

de notre code graphique, celle qui est fondée sur ce qu'on a appelé le «visage du mot», est foncièrement idéographique ».⁹

On peut donc constater, en se reportant à ces chercheurs, dans l'orthographe de la langue française :

- La présence des graphies complexes.
- La présence des graphies diverses pour un seul son
- La présence des lettres non prononcées
- La possibilité de prononcer la même lettre ou le même groupe de lettres différemment.

Ceci nous amène à conclure que l'on ne pourra se contenter d'établir une correspondance phonème - graphème dans l'apprentissage de l'orthographe, le langage écrit étant composé d'éléments régis par des procédés spécifiques dont il est nécessaire de connaître le fonctionnement pour savoir écrire.

Parmi ces procédés spécifiques, nous pensons notamment :

- à la redondance de l'information syntagmatique pour signaler le féminin et le pluriel,
- à l'accès direct au sens sans l'intermédiaire du son qui réalise une économie de la communication,
- aux informations paradigmatiques qui indiquent les liens existants entre radicaux et dérivés (timide, timidité, grâce, gracier) et *qui* signalent les consonnes non - prononcées qui sont présentées pour indiquer les genres.

On voit clairement pourquoi, lors de l'apprentissage de l'orthographe, on insistera sur la distinction entre deux articulations du système graphique :

Les phonogrammes (la partie des signes qui transmettent essentiellement les phonèmes) et les morphogrammes (la partie des signes qui complètent la notation des morphèmes). On signalera aussi les logogrammes permettant de distinguer certains mots (la peau, un pot, un seau, un sot).

Mais les apports et l'efficacité du système alphabétique sont tels que l'on ne peut que contribuer à son apprentissage. Albert Dauzat touche quelque chose de juste lorsqu'il dit : « sans attacher une importance exagérée à l'écriture et à ses imperfections, on ne saurait méconnaître le rôle important qu'elle a joué dans le développement et l'expansion des grandes langues de culture. »¹⁰

Dans le même sens, M. Cohen souligne l'efficacité du système en disant que « l'alphabet est une forme supérieure d'écriture phonographique, permettant

⁹ Blanche - Benveniste (C) Chervel A., L'orthographe, éd. Maspéro Paris 1969 P.31-

¹⁰ Dauzat A., le génie de la langue française, éd. Payot Paris 1954, P.54.

Du phone'me au graphe'me: L'apprentissage de l'orthographe Recherche Présentée parDr. Abed Ali Abdul-Ridha

de tout écrire avec un petit nombre de caractères à valeur simple et de tracé facile. »¹¹

Nous considérons, avec Havelock E.A., que «cette écriture analytique, liant au maximum le son et la lettre réalise une économie visuelle, supprime le besoin de mémoriser des textes entiers, le rapport des lettres aux sons pouvant se graver dans l'inconscient et cesser d'être des objets de connaissance. »¹²

Manifestement, il serait nécessaire de privilégier dans l'apprentissage de l'orthographe une correspondance phonème -graphème sans oublier pour autant les règles dites « d'orthographe d'usage ou d'orthographe grammaticale ». Ainsi, pour C. Blanche - Benveniste et A. Chervel, on doit bien admettre que l'écriture est fondée, quelles qu'en soient l'insuffisance et les variations au cours des âges, sur un ensemble de correspondances entre des sons et des lettres. Entre le système phonologique actuel et le matériau graphique se sont établies un certain nombre de relations plus ou moins régulières, qui constituent le code « phono – graphique ».¹³

Il paraît nécessaire qu'une certaine conscience de ces relations se forme chez les maîtres pour qu'ils puissent mettre en système des rapports de l'oral et de l'écrit.

Et malgré les aberrations dénoncées depuis des siècles, nous cherchons une technique pédagogique permettant de renforcer ce qu'il y a de systématique dans l'orthographe, de faire apparaître le relief d'un réseau régulier; on insistera sur les régularités en vue de la réussite de l'acte orthographique chez l'apprenant. Il faut savoir, écrit N. Catach, que

5 à 10% d'écarts ne peuvent en aucun cas porter atteinte au système lui-même.¹⁴

Or cette systématisation n'est peut être que progressive, au fur et à mesure que l'apprenant comparera les phrases qu'il voit écrites aux phrases qu'il entend. On étudiera les lois de distribution ou de position : on observe les graphèmes qui précèdent ou qui suivent le graphème considéré. On observe la position syllabique (initiale, médiale, finale).

1 - ex. (C, g + e, i) [s], [ʒ] > ("ci – gât."). Dans les autres cas c [k] >("croire,") g [g] >("gare")

2- ex. La suite (voy + s + voy) [z] > "rose". Dans les autres cas [s] "sable."

3- ex. (Voy. + n + voy) [voy. + n] > "âne;" ailleurs, (voy + n) voyelle nasale "on"

¹¹ ibid, P. 113

¹² ibid, P.50

¹³ ibid, P. 123.

¹⁴ CatachN., Norme et orthographe dans la perspective du français langue étrangère, in le français dans le monde n° 169, Paris Hachette - Larousse, Mai -Juin 1982, P. 35

4- ex. (i, y + consonne) [i] "il, Yves". Tandis que (i, Y + voy) [j] "pied, yeux."

On étudiera ensuite les lois de l'accentuation, c'est - à - dire l'alternance e/é/è, qui reposent sur les règles de la syllabation graphique, Il s'agit de signes auxiliaires souscrits:

- Si la syllabe graphique se termine par une consonne phonique ou graphique, "e" n'est jamais accentué comme dans « reste -des » sauf parfois devant "s " à la finale comme dans « dès ».
- Si la syllabe graphique est suivie dans la syllabe suivante d'un groupe :
- Consonne + liquide « l - r » comme dans « règle - zèbre »
- Graphème complexe « gn » comme dans « règne »

Dans les autres cas, le « e » termine la syllabe et porte l'accent aigu quand il est fermé (ex. : résorber) et l'accent grave quand il est ouvert (ex. : légère).

Une fois les premiers rudiments de l'orthographe maîtrisés, ce sera l'étape d'analyse et de repérage. Ce repérage doit venir naturellement des apprenants, et ne pas être hâté par l'enseignant. Ils trouvent, et remarquent les différentes graphies et leur entourage; ils observent par exemple, que les mêmes lettres peuvent être prononcées ou rester muettes, ou être prononcées différemment.

Ceci suppose évidemment qu'une seule méthode soit envisageable: il s'agit d'une méthode à la fois analytique et globale, analytique car elle permet de mettre en relation un phonème et un ou plusieurs graphèmes, globale car les phonèmes et les graphèmes étudiés sont toujours considérés à l'intérieur d'un mot puis d'une phrase.

Elle permet par ailleurs d'éviter les problèmes insolubles sur le plan pédagogique, que pose l'inadéquation du système graphématique français au système phonologique.

Dans ce cadre - là on fait découvrir aux apprenants les règles soumises à des conditionnements morphologiques ou grammaticaux. Il importe donc que les apprenants connaissent bien les caractéristiques morphologiques de l'oral et de l'écrit, sachant passer rapidement d'un système morphologique à l'autre, puis qu'en fait de cette connaissance dépend en grande partie la maîtrise réelle de l'orthographe. Nous nous contenterons de quelques exemples :

1- ex. Nous sommes las / nous sommes là.

Les deux monèmes peuvent figurer dans les deux contextes, mais les règles d'orthographe sont différentes car ces monèmes appartiennent à des classes différentes.

C'est donc la connaissance de la classe qui détermine si l'unité en question est variable ou non.

2- ex. un regard glacial / une bise glaciale

l'orthographe de l'unité « glacial » dépend des relations qui existent entre elle et les éléments de la phrase.

Ce qui nous paraît indispensable de souligner, c'est que les variations dans la forme écrite d'un monème peuvent être (phonétiquement marquées) / (phonétiquement non marquées). Comparons :

Un habit vert / une pomme verte. La relation adjectif-substantif reçoit une marque phonique en même temps qu'une marque graphique. Tandis que pour glaciale/ [glasjal 1], la relation grammaticale a une marque graphique mais pas une marque phonique.

On peut alors, à ce moment là de l'approche pédagogique mettre à la disposition de l'apprenant des fiches respectant la progression. Ces fiches qui sont une mise en ordre, une présentation systématique des différentes réalisations graphiques de chaque phonème considéré, constitue ce que l'on pourrait appeler un « mini - dictionnaire », un guide aide - mémoire des règles qui aide l'apprenant à éviter les pièges.

Enfin, ces fiches présentées sous une forme de disposition tabulaire contiennent des listes de mots qui s'organisent autour de cinq paramètres :

- a. La réalisation graphique.
- b. La distribution graphique (position initiale - position médiale - position finale)
- c. L'entourage
- d. La catégorie grammaticale
- e. La fréquence d'utilisation établie par N. Catach,¹⁵

Par ailleurs il paraît indispensable d'intégrer les exceptions au « mini - dictionnaire » mais aussi la reprise à l'extérieur de celui - ci avec l'énoncé de règles « d'orthographe d'usage » et « d'orthographe grammaticale », ces listes de mots montreront bien à l'apprenant que le langage écrit n'est pas simplement « une représentation visuelle du langage oral »,¹⁶ même si l'apprentissage de l'orthographe passe par un examen obligé des relations phonèmes - graphèmes. On sait, en effet, que grâce à l'écriture, on peut « couper le flux de la parole, abstraire les mots de ce flux et accroître ainsi l'attention qu'on porte à leur sens »¹⁷ comme à leur forme, sans oublier que « l'une des caractéristiques de la forme graphique, c'est de tendre à disposer les termes en rangées et en colonnes, c'est - à - dire linéairement et hiérarchiquement, de manière à assigner à chaque élément une position unique qui définit, sans ambiguïté et en permanence, sa relation aux autres »¹⁸.

¹⁵ Catach N., L'orthographe française, ed. Nathan, Paris 1986, P.51.

¹⁶ Goody J., La raison graphique, ed Minuit, Paris 1979, P.216.

¹⁷ Goody J., op. Cité P. 201 - 202

¹⁸ ibid. P. 133

Du phone'me au graphe'me: L'apprentissage de l'orthographe Recherche
Présentée parDr. Abed Ali Abdul-Ridha

Grâce à l'écriture on acquiert la possibilité d'analyser, de fragmenter, de disséquer et de recomposer la parole ; les éléments et les ensembles, les genres et les catégories qu'on obtient ainsi existaient déjà, mais une fois qu'on en pris conscience, cela a un retour sur la parole elle-même.

On prendra donc conscience des mots, de leur ordre de succession, comme des catégories auxquelles ils appartiennent et font ressortir un nouveau principe de classement qui est inhérent au langage lui-même mais qui ne joue guère de rôle explicite dans le langage parlé ordinaire :

la ressemblance morphologique (orthographique, entre autres la production d'énoncés à partir desquels on met en évidence les graphèmes étudiés tout comme l'étude des fiches (listes de mots et règles) est le moment de correction phonétique privilégié pour l'apprenant. Elle se poursuit avec la lecture qui, au départ, doit être ovalisée. Nous estimons nécessaire, dans cette démarche, de proposer au départ des textes qui se disent, se récitent, des comptines et des poèmes.

Conclusion

Avec la métrologie et la technique pédagogique proposée ici, nous espérons faciliter l'apprentissage de l'orthographe de la langue française par les étudiants irakiens et contribuer ainsi à une première maîtrise de l'écriture de cette langue.

En effet nous avons tenté d'élaborer un outil qui amène les apprenants à considérer les difficultés comme des obstacles surmontables, les exceptions, les résidus d' « autre fois » étant pris comme tels et non comme des « joyaux » empêchant le système de fonctionner.

Ouvrages Consultés

- Blanche - Benveniste C. Chevrel A., L'orthographe, éd. Maspéro, Paris 1969.
- Catache N., L'orthographe française, éd. Nathan, Paris 1986
- Dauzat A., Le génie de la langue française, éd. Payot, Paris, 1954.
- Cohen M., La grande invention de l'écriture et son évolution, ed. Klincksieck, Paris 1958.
- Cohen M., Histoire d'une langue - Le Français, ed. Sociales, Paris 1973.
- Gaonac'h D., Théories d'apprentissage et acquisition d'une langue étrangère, ed. Hatier 1987.
- Goody J., La raison graphique, ed. Minuit, Paris 1979.
- Havelock E.A., Aux origines de la civilisation en occident, éd. Maspéro, Paris 1981.
- Peytard J., Oral et scriptural : deux ordres de situations et de description linguistiques, in langue française n° 6, Larousse, Paris 1970.